

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 04-2009

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 6 avril 2009 à 19H00, en la mairie de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents :

Mme Suzan Turpin, conseillère	siège #1
M. Roger Blais, conseiller	siège #2
M. Denis Cardinal, conseiller	siège #3
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #4
M. Serge Déziel, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Benoit Hébert est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

04-073-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-074-09 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 2 ET 9 MARS 2009 (#03-2009)

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 9 mars 2009 (#03-2009) soient et sont adoptés tels que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

04-075-09 DOSSIER SABLIÈRE LOT 466-PTIE/
CORRESPONDANCE DU MDDEP/ PRISE D'EAU
MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les différentes correspondances et échanges d'informations en rapport au site d'exploitation Fahey;

CONSIDÉRANT la lettre du MDDEP en date du 25 février 2009;

CONSIDÉRANT la lettre du MDDEP à M. Robert Fahey, Propriétaire du site;

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE ce conseil demande au MDDEP d'obtenir la copie de la lettre envoyée à M. Robert Fahey. Lettre mentionnée dans le 3^e paragraphe de la correspondance du 25 février 2009 signée par M. Gabriel Machado, chargé de projet;

QUE ce conseil veut être très précis sur le fait que la municipalité de Plaisance ne veut aucunement être tenu responsable des actions qui seront posées sur le lot 466-ptie au cadastre de la paroisse Sainte-Angélique;

QUE l'avenir de la municipalité est toute aussi fragile que la qualité de son eau potable;

QU' une copie de la résolution soit envoyée à M. Marc Dubreuil, Directeur régional du MDDEP ainsi qu'à M. Robert Fahey, propriétaire du site.

NOTE : **Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

Subvention compensation collecte sélective 2007 :
+12 000\$.

Coût Tricentris 2009 : +36\$/tonne.

04-076-09 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #200900141
À #200900199)

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE les comptes payés par les chèques #200900141 à #200900199 pour un montant de **88 335,08\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-076-09 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #200900141
À #200900199) (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Madame Paulette Lalande, Maire, dresse un aperçu de sa correspondance du mois d'avril.

Une liste des correspondances reçues au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier est déposée aux élu(e)s. (N/D annexe-A AVRIL 2009).

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h20

13 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2009

04-077-09 ANALYSE DES SALAIRES PAR POSTE VERSÉS
(PAI#05-09 À PAI#06-09)

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE ce conseil ratifie les salaires par poste versés Pai#05-09 à Pai#06-09 couvrant la période du 22 février au 21 mars 2009. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 26 846,04\$.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport mensuel de la consommation d'eau
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel et annuel du Directeur du service des incendies

RAPPORT DES COMITÉS

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions du code municipal, un état de la situation financière sommaire de la municipalité est déposé pour analyses.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-078-09 EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN LOISIRS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion financières et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des loisirs;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil retienne les services de M. Jason Carrière, domicilié à Thurso comme animateur en loisirs de la Municipalité de Plaisance;

QUE le taux horaire salarial soit établi à \$/heure pour une semaine de 35 heures;

QUE son horaire soit établi par l'Association des loisirs de Plaisance selon les besoins et en fonction des activités;

QUE M. Jason Carrière soit soumis à une période probatoire de 6 mois et que ses conditions salariales soient réétudiées à la fin de cette période;

QUE M. Jason Carrière ait les mêmes conditions de travail que les autres employés municipaux;

QUE Mme Paulette Lalande, Maire et M. Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer la convention de travail afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-079-09 DEMANDE ADDITIONNELLE/CLE

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil demande une aide financière additionnelle pour un emploi manœuvre au Centre local d'emploi;

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer les virements budgétaires appropriés afin de donner effet à la présente résolution.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-079-09 DEMANDE ADDITIONNELLE/CLE (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-080-09 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS MANŒUVRES/
PROGRAMME CLE

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière pour un minimum de 30 semaines pour un manœuvre en voirie avec possibilité de renouvellement de 10 semaines;

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE ce conseil retienne les services de M. Claude Desjardins, domicilié à Plaisance et M. Robert Laflamme, domicilié à Plaisance;

QUE le salaire est fixé à \$/heure pour une période de 40 heures/semaine;

QU' il est attendu que M. Desjardins et M. Laflamme doivent se conformer aux exigences de l'inspecteur en voirie, M. Raoul Parisien;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-081-09 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements et de représentations suivants :

Mme Paulette Lalande, Maire	43,00\$
M. Benoit Hébert, DG	38,38\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-082-09 AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par M. Serge Déziel

QUE ce conseil autorise les paiements suivants :

Soirée folklorique	300\$
Gala des pompiers	50\$
Compétition des pompiers	100\$
Poste : Subventions divers organismes 02 130 00 991	

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-083-09 PUBLICITÉ

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil autorise les paiements suivants :

20 ans politique de Norm MacMillan	200\$
Parc National	400\$

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-084-09 FACTURES ET PROPOSITIONS ARPENTEUR GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT la facture /G 1774-2 pour les travaux d'arpentage rue St-Jean-Baptiste et Desjardins (2 934,75\$ taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'offre pour compléter les transferts de propriétés avec la Commission Scolaire Au Cœur-des-Vallées (1 785,00\$ + taxes);

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE ce conseil autorise le paiement mentionné dans le préambule;

QUE ce conseil retienne les services de M. François Gautier, Arpenteur géomètre pour la préparation des plans au transfert de propriétés entre la Commission Scolaire Au Cœur-des-Vallées et la Municipalité de Plaisance pour l'élargissement de la rue St-Jean-Baptiste et Desjardins. Montant autorisé (1 785,00\$ + taxes).

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-084-09 FACTURES ET PROPOSITIONS ARPENTEUR
GÉOMÈTRE (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2009/TRICENTRIS

Jeudi le 9 avril 2009, 120, boulevard Séminaire, Sainte-Thérèse.

04-085-09 SUBVENTION/TRICENTRIS/CONTRIBUTIONS
SPÉCIALES

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce depuis novembre 2008;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'état des liquidités de Tricentris, centre de tri au 28 février 2009;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme;

CONSIDÉRANT que Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris, centre de tri d'ici le 20 avril 2009;

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE la Municipalité de Plaisance accepte de verser une cotisation supplémentaire d'urgence de 3 616\$ afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi à Tricentris de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010, et par le fait même, permettre à la Municipalité de Plaisance, de continuer d'y envoyer ses matières recyclables;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-085-09 SUBVENTION/TRICENTRIS/CONTRIBUTIONS
SPÉCIALES (SUITE)

QUE cette subvention soit payable en deux versements égaux de 1 808\$ l'un payable avant le 20 avril et l'autre pour le 1^{er} août;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les virements budgétaires à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-086-09 CONGRÈS DE L'ACSIQ 2009

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil autorise l'inscription (490\$) de M. Éric Clément au congrès de l'ACSIQ du 6 au 9 juin 2009.

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

CCU - 30 MARS 2009

Le compte-rendu de la rencontre du 30 mars du CCU est déposé au conseil pour analyse.

Recommandations : Tour de télécommunications
Changement de zonage Ca-228
Fondations Rue Principale
Modifications règlement zonage -
piscines gonflables

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RÈGLEMENT URB 09-05-15 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE ZONE AGRICOLE GRANDE PRESQU'ÎLE

- Le règlement a été adopté à la dernière séance du conseil.
- Un registre était prévu pour le 30 mars 2009.
- Le nombre de personnes habiles à voter était de 121 (art. 553 Lerm).
- Article 532 LERM - Minimum de signatures requises pour renoncer à la tenue d'un scrutin référendaire est 61.
- Nombre de signatures : 86.
- Valides : 76.

Benoit Hébert
Directeur général/Secrétaire-trésorier

04-087-09 LETTRE AU SYNDICAT DE L'UPA DE
PAPINEAU

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement URB 09-05-15 modification au zonage en zone agricole agr-dgp;

CONSIDÉRANT la volonté de la majorité des personnes habiles à voter des zones visées par le règlement;

CONSIDÉRANT que ce projet a été spécifiquement choisit dans une zone qui rencontre plusieurs critères qui permettent à des personnes de se retrouver dans un milieu paisible (agricole, riverain, peu occupé, basse densité);

CONSIDÉRANT que ledit règlement rencontre les normes du schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est déjà construit et qu'il ne sera pas protégé au sens de la loi sur les normes pour les distances séparatrices et qu'il ne portera pas préjudice à l'agriculture;

**Pour tous ces motifs,
Il est proposé par M. Serge Déziel**

QUE ce conseil mandate Mme Paulette Lalande, Maire à écrire une lettre à l'UPA de la région pour expliquer la décision du conseil;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-087-09 LETTRE AU SYNDICAT DE L'UPA DE
PAPINEAU (SUITE)

QU' une copie conforme soit envoyée à M. Yvon Chartrand et à M. Richard Maheu, Président de l'UPA Outaouais-Laurentide.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-088-09 RÉSOLUTIONS D'APPUI CPTAQ : MAISON
SOINS PALLIATIFS

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposé par Mme Manon Cardinal, sur une partie du lot 23 au cadastre de la Paroisse de Sainte-Angélique, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'aménagement d'une maison de soins palliatifs dans une résidence unifamiliale existante;

CONSIDÉRANT que cette maison de soins palliatifs n'est pas un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.s.-4.2);

CONSIDÉRANT que ce projet n'aura pas d'impact négatif supplémentaire concernant les distances séparatrices applicables relatives aux odeurs puisque ce type de maison n'est pas considéré comme un immeuble protégé au sens du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

**En conséquence,
Il est proposé par Mme Suzan Turpin**

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec puisque ce projet est situé dans le milieu champêtre et paisible de la Grande Presqu'île, soit l'endroit idéal pour la réalisation de celui-ci sur le territoire de la municipalité;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-088-09 RÉSOLUTIONS D'APPUI CPTAQ : MAISON
SOINS PALLIATIFS (SUITE)

QUE l'aménagement d'une maison de soins palliatifs est un besoin essentiel pour la région de la Petite-Nation afin d'offrir ce service nécessaire à sa population.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-089-09 RÉSOLUTIONS D'APPUI CPTAQ : DEMANDE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS - AUTOROUTE
50/MONTÉE PAPINEAU - ALIÉNATION,
LOTISSEMENT ET UNE UTILISATION À UNE
FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposé par le Ministère des Transports sur les propriétés tel que décrites à ladite demande, sur une partie des lots 454 et 455 au cadastre de la paroisse Sainte-Angélique, d'une superficie totale de l'autoroute 50 sur la Montée Papineau;

CONSIDÉRANT que cette demande est nécessaire pour réaliser des travaux d'élargissement de la Montée Papineau dans le but d'aménager les remblais d'approche sud et nord du viaduc de ladite montée;

CONSIDÉRANT la construction de l'autoroute 50 a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 343333;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

**En conséquence,
Il est proposé par M. Serge Déziel**

QUE le conseil municipal appuie cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DATES DE RÉUNIONS/MRC DE PAPINEAU/CARN ET CCA

Les prochaines rencontres de la CARN se tiendront le 14 avril, le 9 juin, le 8 septembre ainsi que le 13 octobre 2009.

Les prochaines rencontres du CCA se tiendront le 30 juin, le 25 août et le 27 octobre 2009.

04-090-09 EMBAUCHE FIRME FONDATION RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'offre de service de Fondation rue Principale en février 2009;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

CONSIDÉRANT la pré-rencontre du 30 mars 2009;

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE ce conseil retienne les services de Fondation rue Principale;

QUE Mme Paulette Lalonde, Maire et M. Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les montants soient répartis sur 2 ans, 7 600\$ + taxes en 2009 et 7 600\$ + taxes en 2010.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU

Une liste des personnes désignées pour la gestion des cours d'eau des municipalités de la MRC Papineau envoyée par M. Alexandre Richard, coordonnateur à l'environnement et coordonnateur régional des cours d'eau est déposée au conseil.

04-091-09 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE - COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance, par sa résolution numéro 02-050-07, a adhéré à l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-091-09 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE -
COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU
(SUITE)

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, la municipalité doit désigner une personne-ressource qui agit à titre de coordonnateur des cours d'eau sur son territoire et exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE la Municipalité de Plaisance désigne M. Pierre Villeneuve, à titre de personne-désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales pour l'application de l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-092-09 NUMÉRISATION DU PLAN DE ZONAGE/OFFRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT le dépôt du devis par LATINO;

CONSIDÉRANT les coûts de réalisation demandés (1 665\$ ou 64\$/h);

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil retienne les services de la firme LATINO pour exécuter les travaux nécessaires à la numérisation du plan de zonage de la Municipalité de Plaisance;

QUE ce conseil autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Benoit Hébert ainsi que le Maire, Mme Paulette Lalande à signer les ententes afin de procéder à ladite numérisation;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les virements budgétaires nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-092-09 NUMÉRISATION DU PLAN DE ZONAGE/OFFRES DE SERVICES (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

COMPTE-RENDU DE L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE

Un document de la rencontre du 17 mars 2009 est déposé au conseil pour analyse.

MAISON DES JEUNES - ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

- Choix du site;
- Préparation budgétaire;
- Discussion à la rencontre des loisirs;
- Architecte.

04-093-09 ADHÉSION URSLO 2009

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion à l'URSLO arrive à échéance;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil autorise le paiement de 177,78\$ taxes incluses afin de renouveler notre adhésion.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

ACHAT DE RIDEAUX/SALLE MUNICIPALE

Reporté.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

04-094-09 RENCONTRE DU 27 MARS 2009/PROJETS D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de transport et voirie du 27 mars dernier;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un tableau présentant les actions à réaliser ainsi que les investissements à engager;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

04-094-09 RENCONTRE DU 27 MARS 2009/PROJETS
D'INVESTISSEMENT (SUITE)

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2009;

Il est proposé par M. Denis Cardinal

QUE ce conseil entérine le document et les investissements proposés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

04-095-09 FACTURE ADDITIONNELLE CHEMIN DE FER
QUÉBEC-GATINEAU

CONSIDÉRANT l'entente avec la M.R.C. de Papineau;

CONSIDÉRANT la facture additionnelle du chemin de fer Québec-Gatineau pour le déneigement;

Il est proposé par M. Roger Blais

QUE ce conseil appuie la démarche de la M.R.C. de Papineau et demande au Directeur général/Secrétaire-trésorier de signifier à la compagnie de chemin de fer que la facture ne sera pas payée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) RELATION AVEC LE MILIEU

DÉJEUNER SÛRETÉ DU QUÉBEC/7 AVRIL 2009

Le déjeuner se tiendra mardi 7 avril 2009 de 6h à 11h au restaurant Le Coq d'Or situé au 270, rue Principale à Plaisance. Les fonds recueillis seront entièrement remis au Comité régional du 3^e âge de Papineau (CR3A).

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles au bureau municipal pour lecture.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h40

12 personnes sont présentes.

04-096-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21H25

Il est proposé par Mme Suzan Turpin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalande
Maire

Benoit Hébert
Directeur général/
Secrétaire-trésorier